



COMMUNE de FRÉDÉRIC - FONTAINE / ZACLY MULTIMEDIA - NUMÉRO 57 - Mardi 11 Mars 2025.

☎ 03.84.63.10.41 - Site : [www.frederic-fontaine.fr](http://www.frederic-fontaine.fr) - Mail : [mairie@frederic-fontaine.fr](mailto:mairie@frederic-fontaine.fr)

## ⇒ Réunion du CONSEIL MUNICIPAL - Mardi 11 Mars 2025 (19h30) :

**Membres présents :** SCHIESSEL Vincent (maire), CHIPEAUX Bernadette (1<sup>er</sup> adjoint), PERRIN Jean-Pierre (2<sup>ème</sup> adjoint), BREGER Valérie (secrétaire de séance), ERNESTI Ghislaine, MATOSEVIC Armelle, TOURNIER Roland.

**Absents :** CHERRIER Thierry, MASMEJEAN Grégory.

\* **Comptes financiers uniques 2024 : Budget commune :** Après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2024 et après délibération, le Conseil accepte le compte financier unique 2024. Le Maire n'a pas pris part au vote. **Section de fonctionnement :** excédent de 170 943,93 €.

**Section d'investissement :** déficit de 47 955,17 €. **Résultat global budgétaire :** excédent de 122 988,76 €.

**Budget assainissement :** Après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2024, le Conseil accepte le compte financier unique 2024. Le Maire n'a pas pris part au vote. **Section de fonctionnement :**

excédent de 6 446,68 €. **Section d'investissement :** déficit de 52 126,93 €. **Résultat global budgétaire :** déficit de 45 680,25 €.

\* **Affectations des résultats 2024 : Budget commune & assainissement :** affectation des résultats 2024 sur BP 2025. **Résultat global budgétaire 2024 :** excédent de 77 308,51 €

\* **Tarifs assainissement 2025 :** Pour des raisons d'équilibre budgétaire, le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tarif de la part variable de la redevance assainissement. Le tarif sera désormais de 1,90 € HT par m<sup>3</sup> d'eau (au lieu de 1,75 € / m<sup>3</sup>) et ce à compter de la prochaine facturation 2025. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

\* **Subventions 2025 :** Après en avoir délibéré le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

ACCA : 380 €, ZACLY MULTIMEDIA : 355 €, CYNO 25-70 : 200 €, DIVERS (sorties pédagogiques) : 300 € avec forfait pour 1 jour : 20 € et forfait pour 5 jours : 50 €.

Sortie pédagogique pour Jules CHIPEAUX : 50 €. Reconduction des « Cartes Jeunes » pour 2025.

\* **Validation divers devis pour le Budget Primitif 2025 :** Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif, le Maire expose au Conseil Municipal les projets de travaux suivants : travaux de ravalement de façades (distillerie), végétalisation des allées du cimetière, divers travaux de menuiserie (appartements communaux et temple), réfection de la voirie Chemin de la Fontaine de Paris. Achat de gobelets consignables - réutilisables. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

\* **Travaux forestiers 2025 :** Le Maire propose au Conseil de valider le devis « travaux » de l'O.N.F pour 2025 : DESIGNATION DE L'OPÉRATION : maintenance de cloisonnements et dégagement en parcelle 5 ; dégagement manuel et broyage en parcelle 39. MONTANT : 5 908,81 € HT. Le Conseil décide de valider ce devis.

\* **Convention « Habitat 70 » :** Après exposé du Maire et délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'acter le principe d'un projet de construction de logements locatifs de type individuels (habitat seniors). Puis de valider le principe d'une participation communale qui pourra prendre la forme de mise à disposition du foncier valorisé à partir de l'évaluation du Domaine. Au cas où la valeur d'apport serait inférieure à la participation minimale attendue, la Commune s'engage à apporter le complément sous forme de subvention. Il décide en outre d'acter le principe d'une subvention complémentaire en cas d'insuffisance du financement de base, soumise à nouvelle délibération.

\* **Participation Prévoyance :** Le Maire expose au Conseil que les agents cotisent à la Mutuelle Nationale territoriale (MNT) et que la participation employeur est obligatoire au titre des avantages sociaux dus au personnel. Le montant de la participation actuelle est de 5 € pour la secrétaire et de 10 € pour l'agent technique. Ces participations n'ont pas été modifiées depuis 10 ans. Il convient également de les harmoniser. Le Maire propose de porter pour chacun à 15 € la participation de la commune. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

\* **Convention PDIPR :** Après exposé du Maire, le Conseil délibère et demande l'intégration du Sentier de la Roche au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

### \* Questions & informations diverses :

\* Réflexion en cours sur la **rénovation des fontaines** communales.

\* Le passage à **l'heure d'été** aura lieu le dimanche 30 mars 2025.

\* **Nuisances sonores :** Particuliers : **du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30. Le Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les Dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

\* **La déchetterie de Champagne** est ouverte au public selon les horaires suivants (hiver) : Mercredi de 9h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h - Samedi de 9 h à 17 h. Se munir de sa carte d'accès.

\* **Secrétariat** : le secrétariat est ouvert les mardis de 9 h à 12 h, mercredis de 16 h à 18 h et vendredis de 10 h à 12 h. Permanence des élus les mercredis de 17 h à 18 h.

\* **Route des Villages Fleuris - Décoration de Noël 2024** : Notre commune se classe 4<sup>ème</sup> dans sa catégorie (moins de 300 habitants).

1

## **SMICTOM : JOURS de COLLECTE**

**DÉCHETS MÉNAGERS (bac gris)** : les mardis des semaines **B (paires)** : 18 mars, 1<sup>er</sup> avril, 15 avril, 29 avril, 13 mai, 27 mai, 10 juin, 24 juin, 8 juillet, 22 juillet, 5 août, 19 août, 2 septembre, 16 septembre, 30 septembre, 14 octobre, 28 octobre, 11 novembre, 25 novembre, 9 décembre, 23 décembre.

**DÉCHETS RECYCLÉS (sacs jaunes)** : les lundis des semaines **A (impaires)** : 24 mars, 7 avril, 21 avril, 5 mai, 19 mai, 2 juin, 16 juin, 30 juin, 14 juillet, 28 juillet, 11 août, 25 août, 8 septembre, 22 septembre, 6 octobre, 20 octobre, 3 novembre, 17 novembre, 1<sup>er</sup> décembre, 15 décembre, 29 décembre.

\* **Assainissement** : Pour le bon fonctionnement du système d'assainissement collectif, il est demandé aux habitants de **ne surtout pas jeter de lingettes, huiles de cuisson, rouleaux de papier et serviettes hygiéniques ou tout autre objet dans la cuvette des toilettes.**

\* **Lutte contre le moustique tigre** : Vider régulièrement les réceptacles (coupelles, cache-pots, gamelles pour animaux...) / Couvrir les fûts et récupérateurs d'eau de pluie / Curer les grilles, gouttières et chéneaux / Ranger seaux, arrosoirs, brouettes, cendriers... / Entretenir siphons, bondes, pompes de relevage...

\* **Carnaval** : Les enfants et les parents accompagnateurs tiennent à remercier les habitants pour leur accueil chaleureux à l'occasion du petit défilé de Carnaval organisé au village le 4 mars dernier.

